



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taux

Question écrite n° 56783

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la possibilité de baisser la TVA sur les équipements de sécurité des scooteristes et des motards. Cet allègement fiscal encouragerait en effet l'utilisation et le renouvellement de ces équipements, faciliterait l'acquisition de matériel de qualité et, *de facto*, améliorerait considérablement la sécurité des scooteristes et des motards. En effet, selon une étude menée par Opinion way en 2013 auprès d'un échantillon représentatif de 881 conducteurs de 15 ans et plus issus de toute la France, un usager sur deux ne s'équipe pas de blouson, de bottes ou de gants de protection au guidon, compte tenu des coûts élevés de ces équipements. Il souhaiterait donc savoir si le Gouvernement entend baisser la TVA sur les équipements de sécurité des scooteristes et des motards.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56783

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4446

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)